



DIPLÔME

Certificat de spécialisation Sécurité, sûreté des sites et des flux

Code : CS9100A



Niveau d'entrée : Aucun

Niveau de sortie : Aucun

ECTS : 8

Déployabilité

A la carte : Formation pouvant s'effectuer au rythme de l'élève, en s'inscrivant aux unités du cursus

Package : Formation pouvant se suivre en s'inscrivant à un "package" (groupe d'enseignements indissociables)

Objectifs pédagogiques

Sécuriser les espaces et les flux est un souci qui n'est pas nouveau, mais qui s'est radicalement transformé ces dernières années, sous la pression conjuguée d'une modification profonde de la criminalité et de la résurgence des actes terroristes. Tranquillité, sécurité, sûreté, telles sont aujourd'hui les questions qui sont posés aux concepteurs, architectes, urbanistes et gestionnaires de collectivités territoriales et d'espaces publics et il est temps de redéfinir une prévention situationnelle moderne ; respectueuse des individus et des libertés, protectrice des personnes.

Le projet aborde les problématiques essentielles à l'exercice d'une obligation prévue par la loi, mais plus souvent imposée qu'appropriée :

- Histoire et principes de la prévention situationnelle, limites et application en France depuis 1995
- Usages de prévention situationnelle pour les centres commerciaux, les sites touristiques, les événements, les transports publics, les sites d'expositions, des concepts en transformation
- Répartition des responsabilités et des rôles entre acteurs institutionnels et privés
- Moyens humains techniques et contractuels existants et à venir

- Conceptions urbaines modernes et redéfinitions

Compétences et débouchés

Acquisition d'un savoir large de la prévention situationnelle, de ses principes théoriques sous-jacents, de ses limites et de ses évolutions possibles.

Acquisition des principes de sécurisation par destination des espaces et limites conceptuelles.

Acquisition des connaissances techniques et organisationnelles en pratique de sécurisation de centre urbain et commercial.

Développement d'une capacité d'anticipation et d'adaptation aux évolutions conceptuelles à venir.

Méthodes pédagogiques

Les enseignements théoriques, couplés à des mises en application en travaux dirigés et travaux pratiques sur matériels et logiciels métiers permettront une professionnalisation rapide. L'espace numérique de formation du Cnam (Moodle) permet à chaque enseignant de rendre accessible des ressources spécifiques à ses enseignements. Des modalités plus détaillées seront communiquées au début de chaque cours.

Prérequis et conditions d'accès

Ce certificat de spécialisation s'adresse :

- Aux titulaires d'un diplôme bac + 3 (Urbanisme, architecture, Management, sécurité...).

Cette formation s'adresse aux décideurs d'espaces publics locaux et institutionnels qui ont été remis au centre des dispositifs institutionnels par l'évolution du cadre réglementaire. Il a pour vocation de donner aux managers d'espaces urbains des éléments de culture générale sur ce sujet et des pistes de travail applicables sur leur territoire, en collaboration ou en interne:

- Architectes, Urbanistes, développeurs urbains ;
- Managers de Centre-ville (Convention cadre signée avec le CNAM) ;
- Fonctionnaires territoriaux (Polices municipales, tranquillité publique, ...)
- Fonctionnaires issus de services spécialisés (Forces de Sécurité) ;
- Consultants spécialisés, Experts ;
- Professions adjacentes (Journalistes ...).

L'enseignement se déroule en modalité 100% distante, avec des temps de webconférences (programmées en fin de journée) obligatoires. Pour s'inscrire, le candidat devra communiquer un CV détaillé et une lettre de motivation à l'adresse psdr3c@lecnam.net.

MENTIONS OFFICIELLES

Mots-clés

[Criminologie](#)

[Politique de sécurité](#)

[Sécurité urbaine](#)

Informations complémentaires

Type de diplôme

[Certificat de spécialisation](#)

Code NSF

3 - Domaines technico-professionnels des services

34 - Services à la collectivité

Codes ROME

Chercheur / Chercheuse en urbanisme[K2401]

Secrétaire général / générale de mairie[K1404]

Responsable de sécurité publique[K1704]

Responsable chargé / chargée de la sécurité[K2502]

Officier / Officière de police[K1704]

Officier / Officière de gendarmerie[K1704]

Chargé / Chargée de sécurité intérieure et d'ordre public[K1704]

Cadre dirigeant / dirigeante d'un service territorial[K1401]

Cadre dirigeant / dirigeante d'administration centrale[K1401]

Attaché territorial / Attachée territoriale[K1404]

Architecte consultant / consultante[F1101]

Architecte[F1101]

Formacode

Droit urbanisme [13229]

Environnement aménagement [12554]

Surveillance protection gardiennage [42822]

Sécurité publique [42803]

Sécurité transport [31875]

Matériel électronique sécurité [24396]

Sécurité spectacle [45011]

Code du parcours

CS9100A

Modules d'enseignement

→ [Mémoire](#)

→ [Sécurité, sûreté des sites et des flux](#)

Blocs de compétences

Un bloc de compétences est constitué d'un ensemble d'Unités qui répond aux besoins en formation de l'intitulé du bloc.

Les unités ci-dessus sont réparties dans les Blocs de compétences ci-dessous.

Chaque bloc de compétences peut être validé séparément.

Information non disponible, pour plus d'information veuillez [contacter le Cnam](#)